



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0012 704
A1

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 79420069.1

⑮ Int. Cl.³: E 06 B 3/80

⑭ Date de dépôt: 17.12.79

⑯ Priorité: 18.12.78 FR 7837067

⑰ Demandeur: Simon, Victor, Château de Montceaux-les-Meaux, F-77470 Triport (FR)

⑲ Date de publication de la demande: 25.06.80
Bulletin 80/13

⑳ Inventeur: Simon, Victor, Château de Montceaux-les-Meaux, F-77470 Triport (FR)

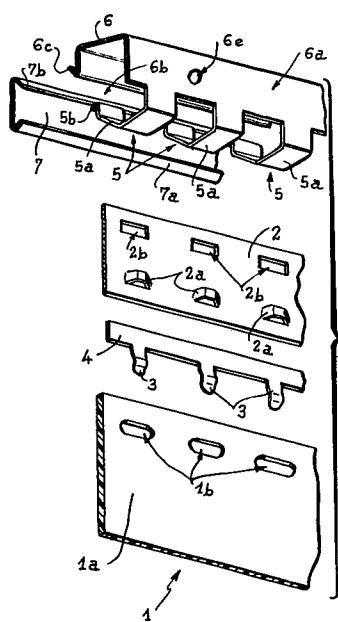
㉑ Etats contractants désignés: AT BE CH DE GB IT LU NL
SE

㉒ Mandataire: Karmin, Roger, Cabinet MONNIER 150, cours Lafayette, F-69003 Lyon (FR)

㉓ Perfectionnements aux portes à lanières multiples.

㉔ Le haut de chaque lanière (1) est associé à une plaque (2) présentant des ouvertures (2b) dans lesquelles s'enfilent des crochets (5) portés par le bas d'une gouttière (6). Les crochets sont fermés par un panneau coulissant (7).

Obturation des passages de véhicules.



EP 0012 704 A1

Perfectionnements aux portes à lanières multiples -

La présente invention est relative à des perfectionnements apportés aux portes à lanières multiples et elle a plus particulièrement trait à la fixation des lanières par rapport à la traverse à laquelle elles sont suspendues.

Certaines des lanières des portes en question peuvent être détériorées lors du passage de véhicules ou engins de manutention si bien qu'il faut envisager leur emplacement sans avoir à démonter toutes les lanières. La constitution habituelle des portes à lanières ne permet généralement pas un démontage et remontage rapides et aisés de lanières isolées.

Par ailleurs, il est souvent demandé de retirer entièrement ou partiellement les lanières d'une porte en période de grande chaleur afin d'améliorer l'aération du local fermé par cette porte. Cette opération est difficilement réalisable avec le montage habituel des lanières.

Les perfectionnements qui font l'objet de la présente invention visent à remédier à ces inconvénients et à permettre la réalisation d'une porte à lanières multiples dont chacune d'elles comporte des moyens de la démonter aisément et sans nuire à son pivotement.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en perspective partielle éclatée d'une porte comportant application des perfectionnements suivant l'invention.

30

Fig. 2 est une coupe transversale d'une porte suivant l'invention effectuée au droit d'une de ses lanières.

On a représenté en fig. 1 la partie supérieure la d'une des lanières 1 d'une porte comportant application des perfectionnements suivant l'invention. Cette partie de chaque lanière est pourvue de découpes 1b disposées parallèlement à son arête supérieure.

A chaque lanière 1 correspond une plaque 2 pourvue de boucles 2a qui dépas-

sent vers l'extérieur perpendiculairement à partir de l'une de ses faces verticales et dont la forme est telle qu'elles peuvent s'engager dans les perforations 1b de la lanière 1. La hauteur des boucles est telle qu'une fois la lanière appliquée contre la face de la plaque à partir de laquelle 5 s'étendent ces boucles, il est possible d'engager dans celle-ci une fiche 3. L'ensemble des fiches est relié par une barrette 4 de manière à constituer une espèce de peigne. On observe que les fiches 3 ont une forme cambrée de manière qu'elles présentent une certaine élasticité permettant un excellent assujettissement de chaque lanière 1 par rapport à sa plaque 2 du fait 10 qu'elles sont serrées l'une contre l'autre.

Chacune de ces plaques est pourvues de perforations 2b dans lesquelles viennent s'engager des crochets 5 ménagés dans une gouttière 6 destinée à soutenir les lanières tout en facilitant leur mouvement pendulaire.

15

La gouttière 6 présente en section transversale la forme générale d'un C retourné (fig. 2) dont la base est réalisée sous la forme de lamelles parallèles constituant les crochets 5 qui sont distants les uns des autres d'une quantité suffisante pour que les plaques 2 ne soient pas par trop dé-20 coupées afin qu'elles conservent une bonne résistance mécanique. L'origine de chaque crochet fait partie de la face verticale 6a de la gouttière tandis que sa partie utile qui s'engage dans la perforation correspondante 2b de la plaque 2 est déformée vers l'extérieur afin de constituer une jambe 5a présentant une forme brisée à angle obtus. L'extrémité libre de chaque cro-25 chet est repliée de manière à constituer un bord 5b divergent par rapport à l'ouverture 6b de la gouttière. Le rebord 6c de cette dernière qui longe ladite ouverture 6b est renvoyé vers le haut pour constituer avec le bord 5b de chaque crochet une glissière en queue d'aronde. On notera la présence de trous de fixation 6d, 6e destinés à permettre de suspendre la porte à 30 lanières suivant l'invention au-dessous ou sur le côté du linteau d'une ouverture ou passage.

Comme montré en fig. 2 une fois que les plaques ont été associées aux lanières 1 grâce à l'utilisation de la barrette 4, les crochets 5 sont enga-35 gés dans les perforations 2b desdites plaques de sorte que les lanières sont suspendues à la gouttière 6 de telle manière qu'elles puissent facilement exécuter un mouvement pendulaire du fait que l'arête supérieure de chacune de ces perforations repose dans l'angle de la jambe brisée 5a du crochet 5 correspondant.

Pour éviter que par suite d'un déplacement trop important de certaines lanières 1, les plaques 2 ne se dégagent des crochets 5 on prévoit de faire coopérer la glissière constituée par les bords 5b des crochets 5 et par le rebord 6c de la gouttière 6, avec un panneau 7 dont les côtés longitudinaux 5 7a, 7b sont convenablement rabattus. Ce panneau se déplace axialement par rapport à la glissière pour permettre de dégager une plaque 2 en vue par exemple du remplacement d'une lanière 1. Il peut également être conçu pour s'emboîter par l'élasticité des éléments.

10 On a ainsi réalisé une porte dont les lanières se montent rapidement et facilement par rapport au système de suspension qui assure en outre une excellente amplitude de chaque lanière tout en empêchant son décrochage.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été 15 donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

Revendications de brevet

1. Porte à lanières multiples du genre comportant un support à crochets et des lanières pourvues de moyens de s'accrocher audit support, caractérisée en ce que le support affecte la forme d'une gouttière (6) à profil transversal en C renversé dans la base de laquelle sont ménagés les crochets (5) en soi connus dont les extrémités (5b) constituent une glissière avec le bord correspondant (6c) de la gouttière (6) en vue de recevoir un panneau (7) qui ferme les crochets (5).

10

2. Porte suivant la revendication 1, caractérisée en ce que chacun des crochets (5) comporte une jambe brisée (5a) en forme de V très ouvert vers le haut.

15 3. Porte suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens d'accrochage de chaque lanière (1) sont constitués par une plaque transversale (2) comportant d'une part des ouvertures (2b) dans lesquelles les crochets (5) de la gouttière (6) s'engagent, et d'autre part des moyens (2a-3) de verrouiller la lanière (1) considérée et la plaque correspondante (2).
20

4. Porte suivant la revendication 3, caractérisée en ce que l'extrémité de chaque lanière (1) comporte des découpes (1b) dans lesquelles s'engage un nombre correspondant de boucles (2a) de la plaque transversale (2), tandis que des fiches (3) viennent s'engager entre chaque boucle (2a) et la face correspondante de la lanière (1) en vue d'assujettir celle-ci et la plaque (2).

5. Porte suivant la revendication 4, caractérisée en ce que chaque fiche (3) comporte des moyens de l'immobiliser axialement par rapport à la boucle correspondante (2a) de la plaque (2).

6. Porte suivant la revendication 5, caractérisée en ce que les fiches (3) sont solidaires d'une unique barrette (4) et en ce qu'elles sont courbées pour leur procurer une certaine élasticité.
35

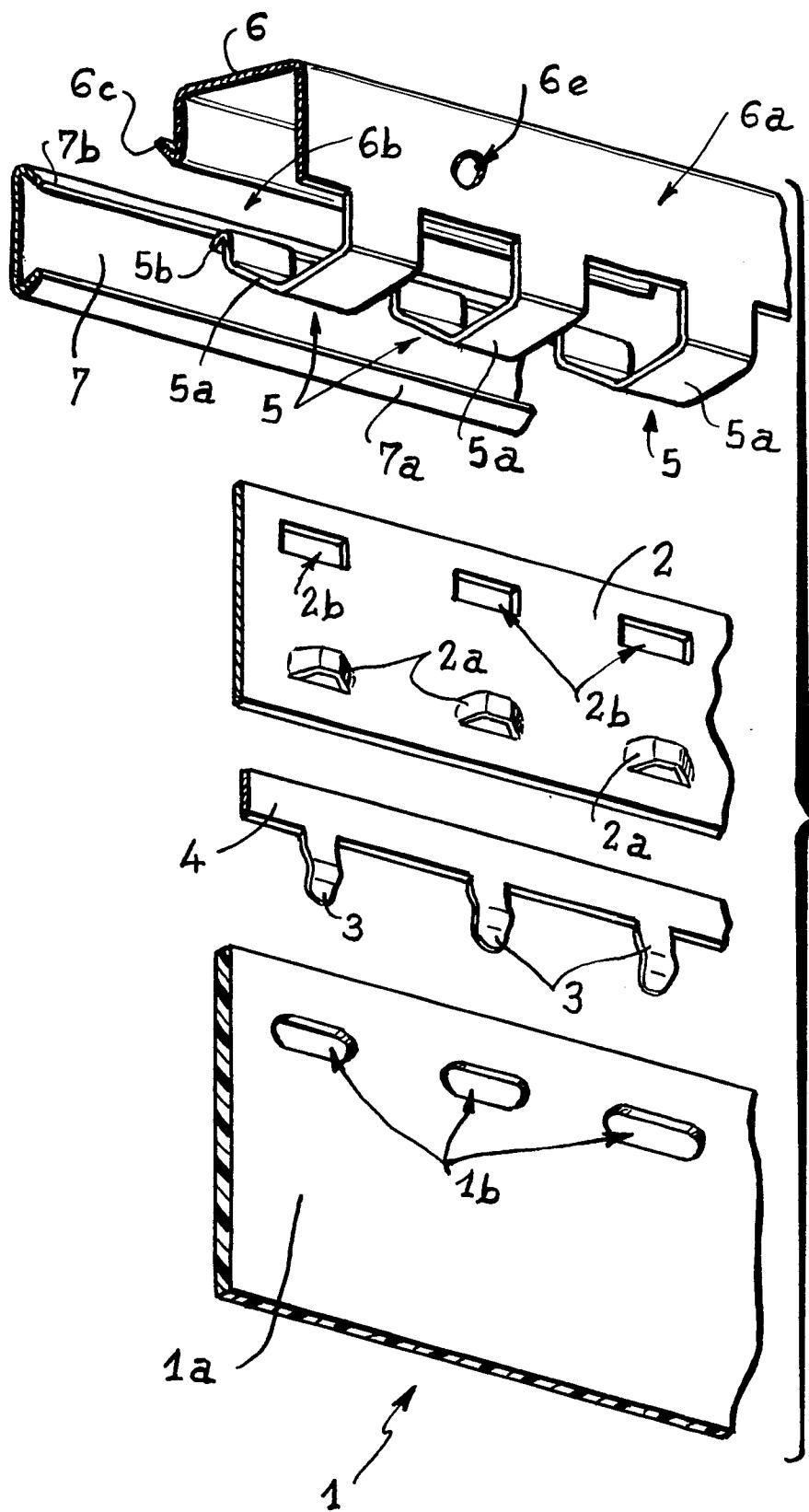


Fig. 1

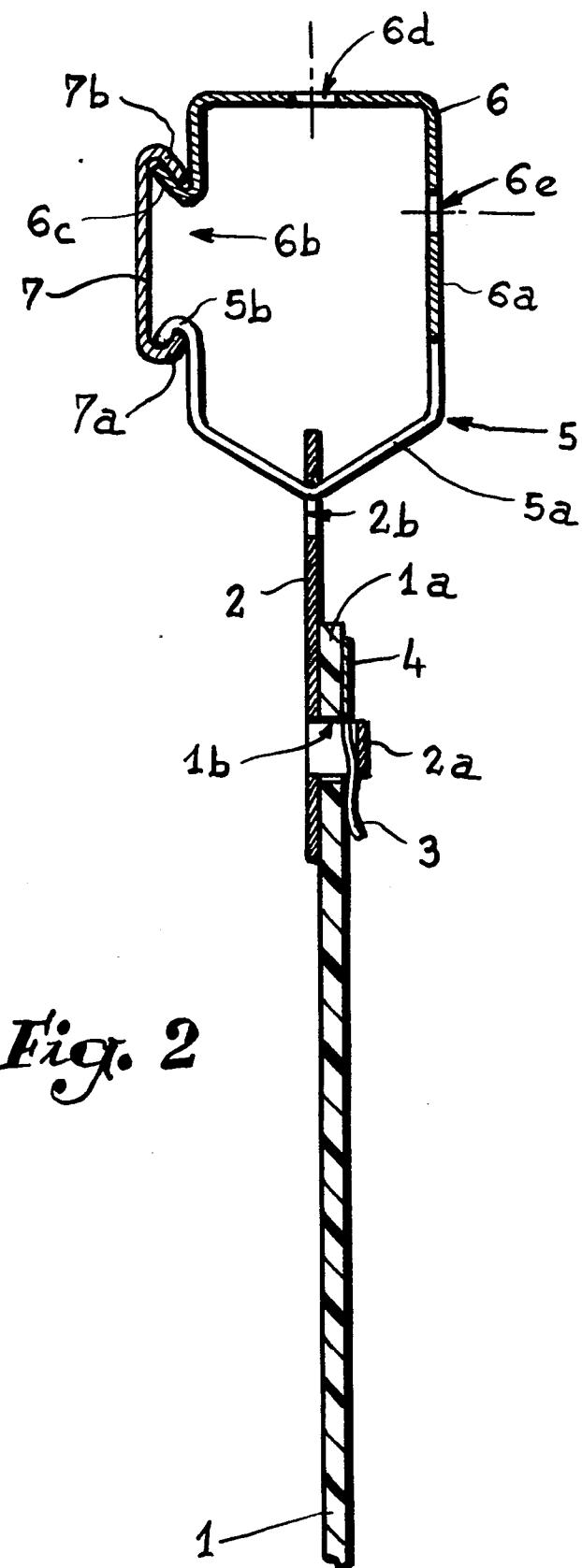


Fig. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0012704
Numéro de la demande

EP 79 42 0069

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<p><u>FR - A - 2 389 748 (MOTTEZ)</u></p> <p>* Page 1, lignes 1-3, 21-38; page 2, lignes 48-52; figure *</p> <p>---</p> <p><u>DE - C - 237 708 (FRANZ)</u></p> <p>* Page 1, lignes 18-35; figures 1-4 *</p> <p>---</p> <p><u>US - A - 2 277 549 (JERVIS)</u></p> <p>* Page 1, colonne 1, lignes 51-55; colonne 2, lignes 1-35; figures 1-5 *</p> <p>---</p>	1	E 06 B 3/80
		4,6	
		4,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
A	<p><u>GB - A - 1 427 580 (BOWMAN)</u></p> <p>* Page 1, lignes 14-37, 51-74; figures 1-3 *</p> <p>---</p>	1	E 06 B E 05 D
A	<p><u>BE - A - 481 024 (ILLINGWORTH)</u></p> <p>* Page 4, dernier paragraphe; page 5, paragraphes 1-3; figures 1-6 *</p> <p>---</p>	1,2	
A	<p><u>BE - A - 660 993 (VOUILLEMIN)</u></p> <p>* Page 1, lignes 9-15; figures *</p> <p>----</p>	1	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
<p> Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
La Haye	24-03-1980	DEPOORTER	

X

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche

Date d'achèvement de la recherche

Examinateur

La Haye

24-03-1980

DEPORTE